

L'éducation de la jeune fille pour la famille [suite]

Autor(en): **de Montenach**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- II. Brave fils pour sa mère.
- III. Ce que je remarque dans la forge.
- IV. Je veux être forgeron.

Développement.

I. Bonjour, Antoine ; avec votre permission, est-ce que je pourrais voir votre forge ? Je ne toucherais à rien sans votre autorisation.

— Aux enfants sages et polis, je me fais un plaisir d'être utile ; je leur montre les choses les plus intéressantes.

Voici l'enclume où je travaille le fer lorsqu'il est chauffé au rouge dans le foyer au moyen de la houille. Cette chaîne que je tire s'adapte au soufflet qui alimente le feu. Je forge justement un soc de charrue. Vous allez rester dans ce coin pendant que je frappe.

Pan, pan, le fer jette des étincelles par milliers sous le lourd marteau d'Antoine.

Pan, pan toujours, le feu crache de l'or et sous la main habile, je vois se former le soc qui percera le sillon.

II. Pauvre Antoine, il a chaud dans sa forge ; mais c'est un brave fils, il pense à sa vieille mère.

III. Voici des limes, des pinces, des tenailles, un étau, une machine à percer, des marteaux de tous calibres, des compas, etc. Aux poutres du plafond sont suspendus des cercles à essieu, des fers à cheval, des crocs, des haches, etc. Tout cela est limé, poli et placé par ordre de grandeur.

IV. J'admire Antoine ; c'est un bûcheur, un forgeron d'avenir, un homme bien utile. Je veux être forgeron.

MARCEL.

De chaque sujet de composition, nous devons faire tirer une vérité morale, c'est le principal but à atteindre : « Les mots pour les pensées, les pensées pour le cœur et la vie. »

H. VORLET.

*.

L'éducation de la jeune fille pour la famille

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS DE LIÈGE

par la baronne de Montenach

(Suite.)

Nous avons parlé tout à l'heure des orphelinats, et nul moins que nous ne contestera l'utilité, la nécessité même de ces établissements où sont recueillies de pauvres petites créatures qui, sans eux,

n'auraient que la rue pour demeure, et pour éducateur le ruisseau ; mais dès que l'orphelinat se substitue à la famille détruite, nous lui demandons de remplacer cette dernière : d'élever les orphelines pour la vie sociale et domestique, de les pourvoir d'une profession *réelle*, et non pas seulement l'éternelle lingerie, afin qu'à leur majorité ces enfants abordent la vie avec la connaissance de ses luttes, de ses dangers et aussi des bonheurs qu'elle peut promettre aux êtres courageux et honnêtes.

Les mœurs sont, comme il arrive souvent, en avance sur les législations. Tandis que le rôle social et familial de la jeune fille, puis de la femme, acquiert une importance plus grande, des lois surannées continuent à opposer une inutile barrière au mouvement moderne. Ce dualisme du fait et de la loi devrait cesser au grand avantage de l'éducation familiale. Donner à l'ouvrière, à l'employée, etc., tous droits sur le produit de son travail, augmenter pour la mère et les parents le droit à la tutelle ; constituer le bien de famille incessible et insaisissable, sans parler d'autres réformes légales, contribueraient à développer dans l'âme de la femme, le sens précis de ses devoirs et de ses responsabilités familiales.

Si maintenant, abandonnant les filles du peuple et de la petite bourgeoisie, nous envisageons l'éducation donnée aux jeunes filles des classes riches, nous constaterons à la fois son inefficacité et sa faiblesse anciennes, et le beau réveil d'énergie, de dévouement qui, depuis quelques années, se manifeste chez les femmes de ces classes privilégiées par la fortune.

Autrefois — un autrefois assez proche de nous — la jeune fille riche, qu'elle sortit d'un couvent mondain ou qu'elle eût reçu à la maison les leçons d'une institutrice, était élevée en vue du monde, et pour le monde. Instruction, éducation n'avaient qu'un seul but : créer la femme, objet de luxe, celle dont l'homme pare sa demeure comme d'un joli bibelot, mais dont il ne peut, ni veut faire une aide, un soutien.

Dans cette éducation frivole se réalisait presque la moqueuse définition d'un écrivain du XVIII^e siècle : « La femme est un être qui s'habille, babille et se déshabille. »

Et, cependant, sous cette enveloppe déplorablement légère, le cœur toujours vivant de la femme conservait une force, une énergie latentes, mais réelles. Beaucoup de ces élégantes poupées ressemblaient à la mondaine, que nous a dépeinte M^{me} Alphonse Daudet, qui le matin surveille sa maison, habille ses enfants, distrait un vieillard malade, visite ses pauvres, et voile sa vie intime sous un sourire.

Rien ne fut donc plus facile que d'incliner l'esprit et plus encore la volonté aimante de ces jeunes filles, de ces jeunes femmes, déjà

exercées par les œuvres charitables, vers le grand devoir de notre époque : vers l'action sociale.

En France, notamment, l'action sociale féminine s'est développée de la manière la plus puissante et la plus féconde. Il faudrait un volume pour énumérer les institutions et les associations sociales féminines. Un seul chiffre résume ce brillant essor. En France, seulement, où l'on compte aujourd'hui 72 000 travailleuses syndiquées, des milliers de femmes se sont groupées pour le travail social.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire dans cet ordre d'idées ?

Il y a *toujours* quelque chose à faire, il y a *toujours*, même dans le bien, des progrès à réaliser.

Telles femmes riches, par exemple, ne pourront-elles se lancer dans les œuvres sociales ou charitables, en délaissant ou en oubliant les devoirs précis de leur charges et de leur milieu ?

Ce n'est pas au loin qu'il faut agir alors que l'on néglige les devoirs sociaux qui, pour les femmes de cette classe, commencent dans les entours immédiats de la famille. Devoirs envers les domestiques, les ouvriers, les fournisseurs.

L'action sociale de la femme riche doit donc s'exercer d'abord dans sa famille. Si elle habite la campagne, elle l'étendra à ses fermiers ou métayers. Elle s'efforcera d'acquérir de l'influence, elle en usera dans un sens familial. Son exemple d'abord, ses conseils, sa bonté agissante ensuite, développeront chez les bons gens l'amour du foyer, le goût de la terre natale. Elle ressuscitera les vieilles qualités d'endurance, de travail persévérant, d'amour de l'effort. Elle deviendra un professeur d'énergie en restant un apôtre de la vie de famille.

Des devoirs presque semblables incombent à la femme du grand industriel, à la patronne d'une maison de commerce ou d'un atelier, voire à la plus simple bourgeoise riche.

Sans doute, on ne parle pas aux ouvriers, aux employés des deux sexes, la même langue qu'aux paysans ; mais si des dissemblances de forme s'imposent, le fond même du devoir ne varie pas. Ce sont toujours des hommes à aider et à guider, avec infiniment de tact et de délicatesse, et par ces belles œuvres sociales, dont nous n'avons pas à parler ici, à guider, dis-je, vers le bien suprême d'ici-bas : la constitution de la famille, de la famille préservée de ces coups terribles qui se transforment en cataclysmes : l'insécurité du lendemain, la misère résultante fatale aujourd'hui, du chômage professionnel, de la maladie, de la vieillesse.

Concluons donc que l'éducation de la jeune fille doit être orientée vers ces devoirs actuels, et qu'il faut l'élever non seulement pour sa famille, non seulement pour le foyer domestique que Dieu l'appelle à fonder un jour, mais encore, mais autant pour la famille des autres.

Cette éducation, ce n'est ni le pensionnat, ni le cours universitaire qui la donneront ; elle appartient toute entière à la mère, et c'est à l'acquérir qu'il faut consacrer ces années un peu vides et à demi oisives qui s'écoulent entre l'obtention des diplômes et le mariage. On parachèvera alors par de solides et grandes lectures l'instruction un peu hâtive et mal digérée des examens ; on ajoutera aux talents, si l'on en possède, ce tour délicat et fin de la perfection artistique. Mais ces fleurs brillantes croîtront dans un terrain soigneusement cultivé ; mais nos filles aborderont la vie sérieuse avec la pleine conscience de leur responsabilité. (A suivre.)



La Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

Le 12 juillet 1905, la Société fribourgeoise d'éducation, réunie à Guin, émettait le vœu qu'une propagande active fût faite dans chaque arrondissement en faveur de la Mutualité scolaire. Aussitôt, M. l'inspecteur Barbey prit l'initiative d'organiser cette œuvre foncièrement chétienne dans le district de la Broye. Mais par où commencer ? On songea naturellement à Estavayer, dans le ferme espoir d'y rencontrer l'appui et l'encouragement des autorités locales et des parents.

Le 15 octobre de la même année, une importante réunion décida la fondation sous le nom de « Jeunesse prévoyante » d'une société de Mutualité scolaire dans la ville d'Estavayer. Un comité de direction de trois membres, assisté d'un conseil d'administration, se mit à l'œuvre. Les données statistiques qui vont suivre montreront l'activité de l'œuvre pendant l'année qui vient de s'écouler.

La Société « La Jeunesse prévoyante d'Estavayer » est composée des 6 classes primaires de la ville et de l'école secondaire.

Chaque semaine, les maîtres ou maîtresses recueillent, dans leur école respective, les cotisations des membres de la Mutualité, soit 15 centimes par élève. Sur cette modique somme, 8 centimes sont consacrés à la caisse maladie et 7 à l'épargne. L'argent versé à la caisse-maladie constitue la caisse commune de maladie qui fournit l'indemnité de 0 fr. 80 par jour de maladie, sur déclaration médicale et sur présentation du livret en règle. Cette indemnité est payée aux parents de l'enfant malade.

Les statuts sont les mêmes que ceux de la Mutualité de Fri-